



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 16 32
E-mail : fsu23@fsu.fr

à

Monsieur le Député de la Creuse

Monsieur le Député,

Vous allez être appelé à examiner et à voter le budget de l'État d'ici la fin de l'année. Les choix que vous allez faire vont avoir un impact certain sur le quotidien des Français en particulier sur leur capacité à accéder aux Services Publics, mais également sur les conditions de travail des agents de la Fonction Publique.

Dans le département de la Creuse, nos organisations syndicales constatent un désengagement de l'État qui perdure et même s'accroît depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron. Une nouvelle phase de la réforme territoriale est à l'œuvre avec la réorganisation des services dans le cadre d'Action Publique 2022. La « modernisation » affichée va à l'encontre de l'égalité de traitement des usagers et des agents en permettant des réorganisations des services de l'État « à la carte ».

Nombre de personnels de la DDCSPP sont inquiets des décisions que pourrait prendre le préfet en Creuse dans le cadre de la réorganisation des DDI. Tout est désormais possible : fusion de DDI avec les services de préfecture sur certaines missions (comme des secrétariats généraux communs) ? Jumelage de la DDCSPP et de la DDT ? Prise en charge par une DDI d'une mission sur plusieurs départements voire sur deux régions ? Pour quelles conséquences sur les missions des agents ?

Pour les personnels de la Jeunesse et Sports, les décisions ne sont plus à redouter. La suppression de 1 600 postes de conseillers techniques sportifs conduira à la disparition de ce qui fait le cœur de la politique sportive du Ministère des Sports dont la mort semble d'ores et déjà programmée. Les personnels de la place Varillas sont abasourdis par ces décisions ; étant déjà partagés dans l'incohérence de 2 ministères (Sports et Éducation Nationale mais gérés par une DRH des ministères sociaux) ils souhaitent fortement rejoindre un grand pôle éducatif en sortant des DDI.

Alors que l'État réduit tous les ans les dotations versées aux collectivités, il leur transférerait les compétences « développement économique » et « tourisme » tout en leur demandant de participer au financement d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) permettant de créer une agence du sport destinée à prendre les compétences laissées vacantes par le Ministère des Sports. D'un côté, on diminue les ressources des collectivités locales, de l'autre on augmente leurs charges... Quand on sait que la principale variable d'ajustement budgétaire repose sur la masse salariale, les inquiétudes des agents des communes, des communautés de communes, du conseil départemental et autres groupements intercommunaux sont justifiées.

Dans l'Éducation Nationale, les dégradations de la qualité de l'offre de Service Public d'Éducation sont marquées avec le recours à tous les niveaux et en nombre à des personnels contractuels, sans formation, du 1er degré aux services administratifs.

Nous constatons déjà que le fonctionnement des services de la DSDEN23 est fragilisé par les départs d'agents administratifs.

Les personnels accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH) ne sont pas en nombre suffisant pour couvrir les besoins, d'où une demande institutionnelle d'effectuer le suivi de trois voire quatre élèves pour un service de 20h00. C'est incontestablement au détriment de la qualité de l'inclusion des enfants présentant des besoins pédagogiques particuliers et auquel les professeurs ne peuvent raisonnablement faire face au vu des effectifs souvent pléthoriques et de la grande hétérogénéité qui caractérisent l'ensemble des classes.

Les recrutements d'enseignants du 1^{er} degré ne sont pas non plus à la hauteur des besoins affichés par le nouvel Inspecteur Académique puisque de nombreux postes sont restés vacants à la rentrée scolaire de cette année (16 postes vacants, 3 classes sans enseignant depuis la rentrée, des remplacements non effectués). Les regroupements suggérés par la signature d'un nouvel avenant au « protocole offre scolaire » ne trompent personne. Les élus n'ont d'ailleurs pas été mystifiés puisqu'ils ont refusé de le signer en l'état lors de la dernière réunion de l'AMAC et réclament notamment un taux d'encadrement garanti. Ce sont les élèves les plus fragiles qui font les frais de cette politique : l'unique classe relais du département reste sans enseignant pour accueillir les « décrocheurs » ; des classes de SEGPA sont aux limites des capacités d'accueil voire les dépassent. Les conditions de remplacement sont catastrophiques et vont encore se dégrader malgré les annonces de l'Inspecteur d'Académie.

Dans le second degré, où nombre de non titulaires ont dû être embauchés pour couvrir les besoins dès le rentrée 2018, la situation est tout aussi inquiétante: des postes fixes et de titulaires remplaçants n'ont pas été pourvus en Creuse. Qu'en sera-t-il lorsque le centre de décision sera encore plus éloigné de notre territoire...à Bordeaux...suite à la fusion des trois académies de la Grande Région ?

Les réformes annoncées en lycée et LP ne sauraient masquer à nos yeux cette diminution de moyens en faisant disparaître des besoins (modifications de cursus, suppressions et regroupements de filières, diminution des temps d'enseignement général, ...). Elles permettront de soustraire un nombre plus conséquent encore de postes par le biais de la suppression des filières générales. Elles limiteront le choix des élèves tout en appauvrissant très certainement l'offre des lycées de notre département. Cela accroîtra considérablement les inégalités territoriales et aggravera la défaillance du service public d'éducation dans notre département.

Les élèves de la filière professionnelle perdront une année de formation pratique : les branches des métiers n'apprécieront pas à coup sûr un tel allègement de la formation !

Le service public d'éducation sera affecté par cette réforme qui mettra à mal, une fois de plus, la démocratisation de notre système éducatif. Ces réformes sont par ailleurs, en total désaccord avec l'affichage d'un plan de revitalisation pour la Creuse, dès lors que les jeunes et leur éducation y sont oubliés !

Par ailleurs, si les décisions devaient se prendre à Bordeaux (suite à la fusion des académies de la Grande Région Nouvelle Aquitaine), cette réforme renforcerait la fracture territoriale et le sentiment de relégation des populations rurales et des quartiers en entérinant les déterminismes sociaux que l'École amplifie trop souvent.

...

Vous pouvez constater que nos inquiétudes sont nombreuses. Elles nécessitent une réponse rapide de l'élu de la majorité présidentielle dans le département.

C'est pourquoi nous vous invitons à venir nous rencontrer dans nos locaux en présence de la presse avant les prochaines vacances scolaires. Le député exerçant lors du précédent quinquennat (M. Vergnier) avait répondu favorablement à cette invitation que nous considérons comme citoyenne et démocratique. Nous savons que, comme lui, vous aurez à cœur d'être à l'écoute des représentants des personnels de la FSU en Creuse.

Sachez que nous transmettons ce courrier à la presse en même temps que nous vous l'envoyons.

Dans l'attente de votre réponse que nous souhaitons rapide, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sincères salutations.

Le secrétaire départemental



Stéphane PICOUT